

# *La CFE-CGC conteste en justice l'accord AGIRC-ARRCO de 2011*

## **Un accord nuisible à l'encadrement, il ne résout rien !**

La CFE-CGC a abordé la négociation sur les retraites complémentaires AGIRC / ARRCO avec la volonté d'équilibrer le financement des régimes pour garantir le niveau de vie des futurs retraités. Condition nécessaire pour redonner confiance à tous les actifs, et notamment aux jeunes générations.

Pour la CFE-CGC, il est indispensable de rechercher de nouvelles ressources pour équilibrer durablement l'AGIRC et l'ARRCO.

Pourquoi la CFE-CGC n'a pas signé l'accord du 18 mars 2011 conclu par la CFDT, FO, la CFTC et les organisations patronales MEDEF, CGPME et UPA ?

⇒ **Les conditions d'âge pour la retraite à taux plein sont trop élevées :**

L'accord fait passer à **67 ans** l'âge permettant de toucher les retraites complémentaires à taux plein, au lieu de 65 ans conformément aux règles en vigueur à l'Agirc et à l'Arrco. **Rien n'obligeait les organisations syndicales signataires à accepter cette augmentation d'autant que ces mêmes organisations ont combattu le passage à 62 ans pour toucher la retraite de base (CNAV) à taux plein.**

⇒ **La reconduction du dispositif de l'AGFF est limitée :**

L'accord prolonge le dispositif de l'AGFF jusqu'en 2018. C'est un point positif, mais très chèrement payé. **Aucune garantie pour les générations nées après 1958 !!!**

⇒ **Les retraites AGIRC sont dévalorisées :**

La moindre revalorisation à l'AGIRC, (**0,41% au lieu de 2,11% en 2011**), fera perdre à l'avenir plus de 1% de pouvoir d'achat par an aux retraites AGIRC. Il en va de même pour la pension de réversion des conjoints survivants.

⇒ **Les majorations familiales AGIRC sont bloquées à 10 % pour 3 enfants et plus et plafonnées à 1000 €/an quel que soit le nombre d'enfants.**

Ce plafonnement va toucher de plein fouet **les majorations familiales de la plupart des participants** relevant de l'AGIRC qui prendront leur retraite **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012**. La mise en place de **ce plafonnement est contraire au principe d'équité**.

Bien qu'inscrit dans le texte du 18 mars 2011, « l'équilibre financier de l'AGIRC et de l'ARRCO sur le moyen/long terme et la pérennité des régimes » sont ils assurés par cet accord ?

**NON !!!** Les mesures AGIRC/ARRCO sont **plus coûteuses qu'auparavant** et les sources d'économies proviennent principalement de l'impact du passage à 62 et à 67 ans de la réforme des retraites 2010.

**Le déficit cumulé des deux régimes sur la période 2011/2030 dépassera les 46 milliards d'euros !!!**

Un tel accord à **coût nul pour les employeurs** fait le jeu du MEDEF qui refuse obstinément d'augmenter les cotisations. La proposition de la CFE-CGC de financer notre protection sociale sur une assiette plus large que les seuls salaires n'a pas été retenue.

## **Le niveau des retraites va donc inéluctablement baisser pour l'encadrement et les jeunes générations qui sont les dindons de la farce...**

→ Pour ces raisons, la CFE-CGC lance un **recours contentieux** devant le Tribunal de Grande Instance et devant le Conseil d'Etat, pour s'opposer à la mise en œuvre de l'accord du 18 mars 2011 et contester sa légalité.

→ Ces actions juridiques démontrent les **inégalités de traitement**, la **remise en cause des avantages familiaux**, la **pénalisation des familles nombreuses** et la **modification des principes fondamentaux** des régimes AGIRC et ARRCO. Cette atteinte aux intérêts de l'encadrement des générations actuelles et futures est **inacceptable**.

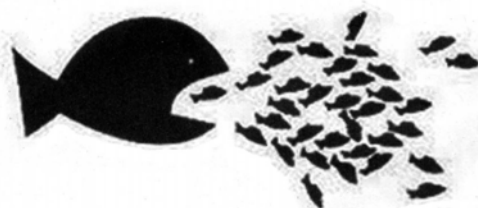
La CFE-CGC a informé le **Ministre du Travail**, dans un courrier du 16 juin des **nombreuses irrégularités et incohérence de la réforme** introduite par cet accord.

### **Ce qu'il faut retenir :**

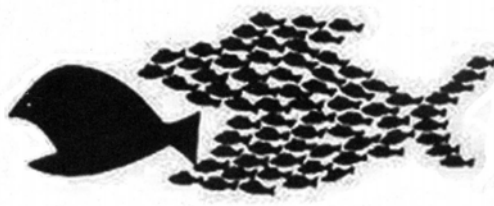
Le nouvel accord sur les retraites complémentaires est inefficace et incohérent :

- Il n'assure pas l'équilibre financier,
- Il pénalise l'encadrement (taux de rendement réduit et taux plein à 67 ans),
- Il remet en cause les avantages familiaux en les plafonnant,
- Aucune nouvelle recette n'étant envisagée, les retraites AGIRC vont baisser.

La CFE-CGC a besoin de vous pour défendre vos retraites !!!



**Syndiquez vous à la CFE-CGC !!!**



La CFE-CGC défend le pouvoir d'achat de l'encadrement !

<http://cfecgc-gandrang.blogspot.com>